

FB 23/11/2017



La loi REBSAMEN du 14 Juin 2013 avait inscrit la présence de représentants du personnel au sein des Conseils d'Administration des grandes entreprises.

Le Groupe Carrefour a décidé d'organiser la désignation de 2 représentants de la façon suivante :

- 1 membre élu par le Comité d'Information et de Concertation Européen (CICE)
- 1 membre élu par le Comité de Groupe Français (CGF)

Martine Saint-Cricq (FO) a été élue par le CICE début Octobre 2017.

Le Comité de Groupe Français, réuni les 23 et 24 Novembre 2017, a donc à son tour procédé à l'élection du deuxième représentant des salariés au Conseil d'Administration.

Le SNEC a le plaisir de vous annoncer que ***Thierry Faraut, président du SNEC, a été élu à cette occasion.***

Les deux personnes désignées doivent démissionner de tous leurs mandats syndicaux. En conséquence, Thierry Faraut démissionnera de son mandat de Délégué de Groupe mais restera président du SNEC. Le mandat de Délégué de Groupe est réattribué à Jérôme Biava.



Cette désignation d'un représentant du SNEC au Conseil d'Administration est d'une importance capitale pour le SNEC.

Le Conseil d'Administration est en effet l'organe de contrôle et de décision traitant des décisions stratégiques du Groupe.

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille www.cfecgc-carrefour.org

Service Communication secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com

Retrouvez-nous sur Facebook et Twitter